

Prison à vie requise par le procureur

NEUCHÂTEL L'époux de Latifa Boukri était rejugé hier, en 2e instance, par la cour pénale pour l'assassinat de sa femme, le 6 janvier 2015.

PAR SYLVIA.FREDA@ARCINFO.CH



Le 23 mars 2015, à Saint-Louis près de Bâle, 600 personnes rendaient hommage à Latifa Boukri, dont le corps avait été retrouvé quelques jours avant dans un bois de la forêt de Charquemont. Elle n'avait plus donné signe de vie depuis le 6 janvier 2015. SP

Mehdi (prénom fictif) a été condamné, en juin 2017, à une peine de 18 ans de prison pour l'assassinat de son épouse Latifa Boukri le 6 janvier 2015, à La Chaux-de-Fonds.

Après avoir fait appel du jugement prononcé l'été dernier par le Tribunal des Montagnes, il se présentait hier devant la cour pénale du Tribunal cantonal. A Neuchâtel, il était accompagné de ses avocats, parmi lesquels Jacques Barillon. Soutenus par des membres du centre Lavi, émus, des proches

de la disparue ont assisté à l'audience. On connaîtra le verdict le 1er février à 14h. La cour suivra-t-elle la réquisition du Ministère public? A ce stade, celui-ci demande le rejet de l'appel et carrément, cette fois, la réclusion à vie, ce qui rime, en Suisse, avec 20 ans de prison.

Aveux «mal conseillés»

Ou les magistrats iront-ils dans le sens de l'acquittement défendu par les mandataires du prévenu, faute, selon eux, de preuves, de mobile et même, à la base, de date exacte du décès.

Lorsque la présidente de la cour demande à l'accusé s'il veut s'exprimer avant que les plaidoiries ne commencent, il clame son innocence. Il qualifie l'enquête qui a été menée de «bâclée». Il déclare avoir été «considéré comme coupable dès le début. C'est indigne, inacceptable, honteux et scandaleux!» Quant à ses aveux après avoir appris que le cadavre de sa femme avait été retrouvé à la mi-mars 2015, il explique les avoir faits, suite à de mauvais conseils de son avocat précédent. «Il m'a dit de reconnaître ma culpabilité, car tout plaidait

contre moi. J'ai alors commis une erreur. Il faut savoir que j'étais sous le choc.»

A ce moment-là, signale-t-il encore, il avait «déjà été auditionné plus d'une quinzaine de fois. Et jusqu'à aujourd'hui, je l'ai été plus d'une trentaine de fois». Quant aux détails qu'il a pu transmettre lors de son déballage, «c'était uniquement des réponses à des questions qui comportaient déjà les réponses», avance-t-il.

A ce propos, du côté du Ministère public, le procureur Daniel Hirsch s'étonne que Mehdi ait pu fournir tant de pré-

«Risques de récidive»

Lors du verdict de première instance, le 21 juin 2017, les juges ont pris en compte un élément favorable pour écarter la prison à vie et condamner l'accusé à 18 ans de réclusion, au lieu de 20. «Cet élément était qu'il réussissait assez bien dans sa vie professionnelle», expliquait hier le procureur Daniel Hirsch. «Est-ce le cas, quand on passe par des faux dans les titres pour trouver de bonnes places de travail?» Non, il ne le pense pas. «Dans la disparition de Latifa, Mehdi a de plus agi de manière atroce, pour des mobiles purement égoïstes. Donc comment peut-on encore lui accorder un soupçon de clémence? D'autant plus qu'après les faits, il s'est comporté de manière vile vis-à-vis de la famille Boukri, ayant même essayé de faire croire que c'était elle, la responsable du crime.» Pour les deux experts psychiatres consultés sur la personnalité du prévenu, «les risques de récidive ne sont pas nuls. Pour les infractions mineures d'une part, mais aussi dans d'autres cas, si son narcissisme est attaqué».

sions, au printemps 2015, alors que la police française n'a rendu ses conclusions que plusieurs mois après, en janvier 2016. Donc personne n'a pu l'en informer avant.

Parmi les nombreuses traces qui accablent Mehdi et qui ont été révélées lors des audiences antérieures, un indice a été rendu public hier pour la première fois par le procureur. «Le tapis du coffre de sa voiture contenait du sang de Latifa. Et non seulement le dessus. On en a trouvé une quantité suffisante pour qu'on en décèle même sur la partie inférieure.»

plongé dans l'obscurité de lui-même. Obscurité qui l'empêchait de trouver la lumière», commente Daniel Hirsch.

Dans le cadre des expertises psychiatriques, un premier spécialiste a signalé que le prévenu était tout à fait capable de discernement lors de ses passa-

“
Le tapis du coffre
de sa voiture contenait
du sang de Latifa.”

DANIEL HIRSCH
PROCEUREUR

Narcissique et dissocial

Le mobile? Les rapports des experts psychiatres qui se sont penchés sur le cas de Mehdi relèvent que le trentenaire (31 ans) souffre «d'une personnalité narcissique et dissociale». Il est victime au fond d'une «angoisse dépressive massive dont la colère exprimée serait l'autre face. Le sujet est bien moins sûr qu'il n'en a l'air. Il court plus vite que son angoisse pour ne pas être rattrapé par elle.»

En découvrant son vrai visage, ses mensonges, ses problèmes d'argent et professionnels, Latifa Boukri l'a fortement déstabilisé. Elle a dès lors provoqué chez lui une grave blessure narcissique. «Il s'est retrouvé

ges à l'acte. Un second avis est un peu plus nuancé. Selon ce dernier, Mehdi est atteint d'une capacité de discernement légèrement restreinte.

Un diagnostic dont Jacques Barillon espère la prise en considération lors du prochain verdict, si celui-ci devait être lourd. Mot de la fin de l'accusé? «La plaidoirie du procureur était tout simplement pitoyable!»

Jacques Barillon avait reconnu peu avant que son client n'inspire pas forcément beaucoup d'empathie, tant il est un «étalon du narcissisme. Mais je l'ai remis à sa place. Avec moi, il ne s'y essaie plus.»

L'image



PIERRE-YVES DUBOIS

Dis papa, elle est où la route? Hier dans la vallée des Ponts, aux abords de la source sulfureuse, il fallait savoir nager ou marcher sur l'eau pour suivre le panneau indicateur des chemins pédestres. Un clin d'œil de lecteur signé Pierre-Yves Dubois (Les Bois). RÉD

Nouvelle rame Neuchâtel-Frasne?

Le matériel roulant actuel doit partir en retraite l'année prochaine. Le remplacer est une question de confort et de survie,

Le train un peu désuet qui relie Neuchâtel à Frasne devrait être changé en 2019. C'est ce que nous a fait savoir Charles Constantin, secrétaire général de la Fédération du Transjuralpin (FTJA), après la parution mardi de notre article sur l'achat de billets TGV pour Paris.

Différence de confort

Il s'en réfère à des propos tenus dans le dernier numéro de «La Gazette du Transjuralpin», la publication de la FTJA, association qui milite en faveur de la ligne TGV Neuchâtel-Paris.

Le mois de décembre 2019 est mentionné tant par Laurent Favre, conseiller d'Etat neuchâtelois en charge des Transports, que par Alain Barbery, directeur régional «voyageurs ouest» aux CFF. Le premier parle d'un matériel roulant obsolète et qui génère des coûts importants, avant d'évoquer la possibilité que la rame actuelle, de type Colibri, soit remplacée «par un matériel roulant moderne de type Flirt France». Le second fait savoir que les CFF cherchent d'autant plus une solution qu'il ne s'agit pas



Le train qui fait la navette entre Neuchâtel et Frasne est de type Colibri. RICHARD LEUENBERGER

seulement d'une question de confort, mais de survie, puisque le matériel actuel partira

en retraite au plus tard en 2019».

Confort? Patrick Genre, maire de Pontarlier, demande «un train du 21e siècle pour permettre aux passagers de supporter la chaleur en été, de surfer sur leurs mobiles avec du wifi et de recharger leurs portables avec des prises électriques».

Charles Constantin, qui est par ailleurs membre de la direction de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, confirme: «La différence de confort entre le TGV et le train reliant Neuchâtel à Frasne est grande, trop grande. La future nouvelle rame, le cas échéant, rendra donc la liaison Neuchâtel-Paris encore plus attractive.» PASCAL HOFER